

## «HALTEREGO» OUVRIRA SES PORTES DÉBUT JANVIER

Le 21 mars 2022, le Conseil général de Val-de-Travers autorisait le Conseil communal à mettre en place une nouvelle structure pour venir en aide aux élèves en risque de décrochage scolaire, démotivés et désinvestis des apprentissages. La création de cette classe de scolarité alternée, désormais rebaptisée «halterego», démontre la préoccupation constante de notre école à rester attentive à l'évolution de la société et aux besoins éducatifs particuliers de ses élèves, toujours dans l'optique d'une école aussi inclusive que possible.

Les préparatifs de mise en œuvre étant pour ainsi dire terminés, de même que la rénovation de l'appartement dans le collège des Bayards qui abritera la structure, le Conseil communal est heureux d'annoncer que «halterego» accueillera ses premiers élèves à partir du 16 janvier 2023.

Dans un premier temps, «halterego» pourra accueillir entre 4 et 8 élèves à partir de la 2<sup>e</sup> année, présentant de multiples difficultés socio-émotionnelles et/ou comportementales ou qui ne parviennent plus à mobiliser leurs compétences scolaires. Ces élèves seront accueillis trois jours par semaine à «halterego» et seront encadrés par une enseignante spécialisée et par une éducatrice sociale. Ils y effectueront du travail scolaire individualisé et participeront à des ateliers de savoir-être pour développer leurs habiletés sociales, gérer leurs émotions, partager, collaborer et résoudre des conflits.

Les élèves passeront les deux autres jours de la semaine dans leur classe régulière, avec la présence de l'équipe «halterego».

Les objectifs principaux du passage par cette structure, sur une durée de trois mois, renouvelable une seule fois et à titre exceptionnel, sont le maintien de l'élève en classe régulière malgré ses difficultés, lui offrir une parenthèse dans son cursus scolaire pour mieux s'outiller, valoriser ses compétences personnelles et éviter le décrochage scolaire en redonnant un sens à ses apprentissages et à son rôle d'élève.

À noter également que le projet est suivi par une équipe scientifique de l'université de Neuchâtel et par des représentants du service cantonal de l'enseignement obligatoire.

## LONGEREUSE: DÉBUT DES TRAVAUX EN JANVIER? QUELLES ÉCHÉANCES?

Lors de sa séance du 21 novembre dernier, le Conseil général a accepté, par 26 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, le crédit supplémentaire de 645'000 francs nécessaire au démarrage du projet d'extension du collège de Longereuse permettant d'y ériger deux structures d'accueil, l'une préscolaire et l'autre parascolaire, une bibliothèque réunifiée mais aussi de réaliser de nombreux réaménagements dans le collège. À l'issue du délai référendaire, le 4 janvier prochain, les travaux pourront être attribués aux nombreuses entreprises que les procédures de marchés publics ont désignées. L'échéancier du projet devra maintenant être précisé avec les architectes et les différents bureaux d'ingénieurs, mais le Conseil communal reste optimiste pour mettre en service la nouvelle bibliothèque avant la fin de l'année 2023 et pour une inauguration des nouvelles structures dans le courant de l'été 2024.

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## SERVICE DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

Les missions de sécurité de proximité sont principalement la surveillance des écoles, de la circulation et du stationnement, la notification d'actes divers, les retraits de plaques, la gestion du trafic lors de manifestations, d'enterrements ou de travaux, l'évaluation des aspects en matière de sécurité et l'application de la réglementation cantonale et communale. Les trois agents de sécurité publique (ASP) collaborent activement avec la Police neuchâteloise.

Les missions de prévention incendie sont les visites périodiques de bâtiments, les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries, la sécurité dans les bâtiments publics, le contrôle des demandes de permis de construire, les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les prescriptions suisses de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: LOÏC SCHAFFTER (ASP), RAPHAËL BOURQUIN (ASP, RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ), MARIA HOYA (RESPONSABLE DU SERVICE) ET LAURENT GOSSAUER (ASP, RESPONSABLE DE LA PRÉVENTION INCENDIE)

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le lundi 12 décembre 2022, à 19h30, à la salle Fleurisia, à Fleurier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination de deux délégués à Ambulances Roland Sàrl
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Sarah Fuchs-Rota (PS)
5. Modification du règlement de police
6. Clé de répartition de la taxe d'équipement
7. Budget communal 2023
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'invitation ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site [www.vdt.ch/seances](http://www.vdt.ch/seances)

Les séances sont publiques: venez nombreux participer à la vie politique de notre commune.

### ANNONCES

#### DÉNEIGEMENT

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

Comme le prévoit l'article 4.15 du règlement général de police du 30 septembre 2019, dans les zones d'urbanisation, les propriétaires sont tenus de se conformer aux prescriptions du Conseil communal pour l'enlèvement de la neige. Ils doivent en outre débarrasser les toits, les trottoirs et les abords de leur maison si la circulation risque d'être entravée. Ils sont également tenus d'accepter la neige enlevée de la voie publique par la voirie.

## LE CINÉMA APPREND À VIVRE

En partenariat avec l'association La Lanterne Magique, les élèves de 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années de l'école Jean-Jacques Rousseau participeront, du 13 au 15 décembre prochains, à un projet de médiation culturelle. Ils se rendront au cinéma Colisée de Couvet pour y visionner des films et courts-métrages en lien avec les valeurs de sa charte du «Mieux Vivre Ensemble». Préalablement préparés en classe, ces visionnements seront précédés d'animations proposées par La Lanterne Magique. Un débat sera organisé au terme de la projection pour les plus grands.

### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSES

Travers – Rue des Moulins 28  
 Couvet – Chemin de Plancemont 7  
 Couvet – Rue Ferdinand-Berthoud 7  
 Couvet – Rue du Quarre 40  
 Fleurier – Clos-Donzel  
 Môtiers – Chemin des Saugettes 1

#### DATES LIMITES OPPOSITION

12 décembre 2022  
 19 décembre 2022

